

## **VICTOIRE D'ÉTAPE POUR LA BIO SUR LE BUDGET 2026 : LE GOUVERNEMENT PROPOSE LE MAINTIEN DU CRÉDIT D'IMPÔT**

**Paris, le 14 octobre 2025.** Le gouvernement a publié ce jour les premiers éléments de sa proposition budgétaire pour 2026 et la prolongation du crédit d'impôt bio y figure. Quelques jours après la déposition d'une [résolution transpartisane](#) à l'Assemblée Nationale en soutien au développement de la bio poussée par la FNAB, le réseau des producteurs bio se félicite du soutien gouvernemental et attend des parlementaires qu'ils consolident cette proposition en prolongeant d'une année de plus le crédit d'impôt et en l'augmentant à 6000 euros.<sup>1</sup>

### **Un signal très attendu des producteurs bio qui va rassurer sur l'engagement du gouvernement**

D'après les documents budgétaires publiés par [Contexte](#), le gouvernement propose au Parlement de prolonger le crédit d'impôt bio jusqu'en 2027 au montant actuel de 4500 euros. Cet avantage fiscal avait été augmenté en 2023 suite à la suppression définitive de l'aide au maintien dans la PAC. Plus de la moitié des fermes bio en bénéficient. Ce soutien viendra s'ajouter à la hausse de l'éco-régime bio sur laquelle la ministre de l'agriculture s'était engagée cet été.

“C'est la première fois depuis un an et demi qu'on a l'impression d'avoir été entendus par Annie Genevard. Elle s'était engagée auprès de nous à défendre cet outil, elle l'a fait. C'est un signal important pour les producteurs de la volonté du gouvernement de rester à leurs côtés” explique Loïc Madeline, co-président de la FNAB.

### **La FNAB en appelle maintenant aux député-e-s et sénateurs pour renforcer cet engagement gouvernemental**

Dans le contexte politique actuel, le Parlement garde un rôle clé pour continuer à améliorer le soutien à la Bio. Près de 140 député-e-s, de tous bords politiques, ont exprimé dans une [résolution transpartisane](#) leur soutien à la sauvegarde du développement de l'agriculture biologique.

La FNAB demande aux membres de l'Assemblée Nationale et du Sénat de proposer par voie d'amendement que ce crédit d'impôt bio soit :

- Prolongé jusqu'en 2028 et non 2027. En effet le dernier crédit d'impôt bio

---

<sup>1</sup> Voir PJ : Amendement Crédit d'Impôt bio – PLF 2026

avait été prolongé de trois ans et non de deux

- Augmenté à 6000 euros puisque l'Etat a économisé l'argent de la conversion à l'agriculture biologique, la dynamique étant à l'arrêt.

“Les agriculteurs sont des chefs d'entreprise, pour les convaincre de s'engager dans une transition vers la Bio il faut accompagner leur modèle économique sur la durée et repenser le système des aides agricoles en ce sens, le crédit d'impôt est un des outils pour ça” conclut Loïc Madeline, co-président de la FNAB.

Contact presse :

Loïc Madeline, co-président de la FNAB : 06 22 30 45 54